

**Rapport de la commission chargée d'étudier le
Préavis municipal N° 9-2016**

sollicitant

un crédit d'investissement de CHF 1'190'000.- pour l'étude du franchissement des voies CFF à l'Ouest
de la halte RER de Prilly-Malley

Au Conseil communal de et à Prilly
Prilly, le 14 mai 2016

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'examiner le Préavis municipal précité s'est réunie le 10 mai 2016 à Malley, sur le parvis du CIGM, dans la composition suivante :

Mme Isabelle Aparicio (POP), confirmée dans sa fonction de présidente,
Mme Monika Deillon (UDC),
Mme Madeleine Oesch (PS),
Mme Ruth Pfeiffer Junod (Les Verts),
M. Olivier Jean-Petit-Matile (PLR),
M. Jean-Michel Piguet (PS),
M. Philippe Schroff (PLR), désigné rapporteur

La Municipalité est représentée par M. le Syndic Alain Gillièron qui est venu accompagné de M. Patrick Hassler responsable du bureau technique. Nous saluons tout particulièrement sa présence à cette commission qui sera la dernière à laquelle il aura l'occasion de participer après 25 années consacrées à notre commune. On profite ici de le remercier pour tout le travail accompli.

La présidente ouvre la séance en saluant la présence de tous les commissaires, des représentants de la commune et laisse la parole à M. le Syndic qui déplie un plan présentant le périmètre qui fait l'objet de ce préavis. Il nous en explique les tenants et aboutissants :



1. Préambule

Le franchissement s'inscrit au milieu de plusieurs projets d'envergure et constituera la pierre angulaire de l'axe nord-sud en terme de mobilité douce. Il permettra de faire le lien entre les nouveaux quartiers de Malley en devenir et l'esplanade du nouveau centre sportif. Cette esplanade sera entièrement réaménagée et sera dédiée à un espace piéton et cycliste avec une abondance de place pour les deux-roues.

Plusieurs contraintes doivent être considérées dans l'aménagement de ce franchissement :

- Accès actuel au parking de Malley-Lumière
- Accès à la zone de livraison du centre commercial
- Accès pour les bus au dépôt de Perrelet des TL
- Contraintes liées au saut de mouton CFF
- Différence de niveau entre les entrées nord et sud

Le fait que ce projet fait partie du PALM (voir point 2 du préavis) permet d'obtenir des subsides de la confédération. Si l'on considère ceux-ci, auxquels s'ajoutent les participations des propriétaires riverains (50% du coût du franchissement) et celle de la commune de Renens, il ne devrait finalement rester que 2 à 3 millions à charge de notre commune (considérant un coût du franchissement d'environ 12 millions).

Le rapport historique nous présente différentes études déjà menées jusqu'à ce jour. Celles-ci ont permis de tester les solutions possibles, d'adapter ce projet aux différents plans de quartiers qui sont maintenant connus. Cette dernière étude devra permettre de positionner définitivement le franchissement, d'en préciser tous les détails afin d'en définir la réalisation.

Toutes ces études peuvent faire penser que nous nous sommes dispersés, mais elles ont toutes permis de cibler le périmètre exact de ce franchissement et de l'adapter aux évolutions des projets connexes. A noter qu'elles ont été menées par le même bureau d'étude qui a rejoint le bureau lauréat du CIGM.

2. Questions des commissaires

A-t-on vraiment besoin de ce franchissement ?

Comme évoqué en préambule, ce passage représente un axe nord-sud primordial entre le prolongement du Viaduc (récemment voté par notre conseil), le futur Centre sportif de Malley et l'accès mobilité douce aux deux futurs PPA Malley-Gare et Malley-Gazomètre. Il complètera la liaison nord-sud dédiée aux piétons et aux vélos. S'en passer serait pénalisant.

Quelles seront les dimensions de ce franchissement et à quelle profondeur sera-t-il ?

Celui-ci sera long d'une cinquantaine de mètres, la largeur escomptée est de 8 mètres. Un commissaire propose que la largeur soit plus importante. L'étude a aussi pour but de mieux définir ces dimensions, la profondeur, ainsi que le positionnement exact du franchissement. Plus il sera large plus ce sera onéreux.

Est-il prévu d'animer ce passage avec des espaces commerciaux, a-t-on pensé rendre cet espace lumineux et « accueillant » ?

Il n'est pas prévu d'animer le passage avec des espaces commerciaux. Quant à savoir comment il sera aménagé, il est trop tôt pour en avoir une idée précise. La volonté sera certainement d'aménager l'espace de manière la plus conviviale et sécuritaire possible.

L'option d'une passerelle a-t-elle été étudiée ?

Au vu du dénivelé, du franchissement des voies de chemin de fer, du futur saut-mouton CFF, l'option de la passerelle est beaucoup plus compliquée et moins attractive que le franchissement sous voies. Les CFF doivent l'avoir étudié, M. Le Syndic se renseigne encore sur ce point avant notre prochain conseil.

Pourquoi est-ce Prilly qui avance les fonds nécessaires à la réalisation de l'étude ?

La partie la plus compliquée du projet étant située sur notre commune, il a été décidé que nous jouerons ce rôle. On rappelle ici que les 2 communes ont convenu d'une répartition des coûts de cette étude à 50-50.

Au point 4.2.4, il est question d'accès aux quais, qu'en est-il ?

Ces accès sont abandonnés, la complexité de ceux-ci rend cette réalisation impossible. Les accès resteront ceux déjà existants depuis l'est de la gare.

Quel sera le rôle des CFF dans ce projet ?

Ils vont piloter la coordination des travaux. Au vu des interactions avec le trafic ferroviaire, c'est la meilleure solution.

Selon point 4.2.1, un commissaire demande des précisions sur l'organisation de la zone de chantier au sud du passage ?

L'espace sud étant plutôt dégagé, il y aura suffisamment de place pour déposer les machines et installations de chantier. Il se peut même que ce soit utile pour le chantier du saut de mouton CFF et au planning de déroulement du PPA Malley-Gare.

Une étude géologique a-t-elle été prévue ?

Nous avons une bonne connaissance de ce que nous trouvons en sous-sol dans cette zone. Une étude complète ne sera pas nécessaire, mais des réserves ont été prévues pour d'éventuels compléments d'étude.

Nous constatons un amortissement sur 1 an est-ce bien la pratique usuelle ?

Les études sont généralement amorties en 1 an afin de ne pas saucissonner celles-ci, c'est le crédit d'ouvrage qui sera amorti sur une période plus longue, très probablement 30 ans.

La présidente libère M. le Syndic et M. Hassler en les remerciant pour leur intervention.

3. Délibérations

La présidente demande si les conclusions du préavis peuvent être acceptées.

Un membre s'étonne que l'accès aux quais soit évoqué dans le préavis alors que celui-ci ne peut finalement pas être réalisé. Le préavis n'est malheureusement pas tout à fait à jour et c'est à déplorer, cela aurait pu être plus clairement spécifié dans le point 4.2.3 du préavis.

Un membre trouve que la largeur de 8m est insuffisante, et craint que nous soyons face à un « trou noir » peu fréquentable. Il demande qu'un soin particulier soit apporté à « l'animation » et à l'éclairage de ce passage.

Nous restons conscients que nous en sommes toujours au crédit d'étude et que cette dernière question sera traitée en détail lors du crédit d'ouvrage.

Ces points ne justifient pas de dépôt d'amendement et les conclusions du préavis sont acceptées par 6 voix pour et une voix 1 contre.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

le Conseil communal de Prilly

- vu le préavis municipal N° 9-2016,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accepter la clef de répartition financière entre les Communes de Prilly et de Renens pour l'étude du franchissement des voies CFF à l'Ouest de la halte RER de Prilly-Malley;
2. d'allouer à la Municipalité le financement nécessaire à l'étude du franchissement des voies CFF à l'Ouest de la halte RER de Prilly-Malley d'un montant de CHF 1'190'000.- avant déduction de la participation de la Commune de Renens pour un montant de CHF 595'000.-, soit un montant net à la charge de la Commune de Prilly de CHF 595'000.-;
3. de financer cette dépense nette de CHF 595'000.- par la trésorerie courante;
4. d'amortir ce crédit sur une période de 1 an au maximum par la rubrique 420.331 «Urbanisme et constructions»;
5. de faire figurer sous la rubrique 420.390 «Urbanisme et constructions» les intérêts relatifs aux dépenses découlant de ce crédit;
6. de compenser l'entier de la charge d'amortissement et les intérêts par un prélèvement sur le Fonds de réserve sur «pour franchissement gare de Malley» (poste 9282.08);
7. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du présent préavis, en vue de sa mise en œuvre.

Au nom de la Commission :

La Présidente
Isabelle Aparicio

Le rapporteur
Philippe Schroff